



MOUVEMENT DE LIBERATION DEMOCRATIQUE

FEDERATION : Europe - Océanie - Asie - Amérique

UNITE - JUSTICE - LIBERTE

A

LA TRES HAUTE ATTENTION

DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR PAUL BIYA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

- OBJET :** Situation préoccupante des 14 compatriotes
Centrafricains à la prison centrale de NEW-BELL à DOUALA
- Demande de Libération, Grâce présidentielle

EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Qu'il nous soit autorisé de saisir votre très Haute Autorité, au sujet de la situation humanitaire préoccupante de nos compatriotes centrafricains, détenus depuis le mois de novembre 2010 à la prison centrale de NEW-BELL à DOUALA.

IL vous souviendra que l'organisation des élections législatives et présidentielles en République Centrafricaine qui avait été reportée et tenue le 23 janvier 2011, avait eu des répercussions dramatiques dans nombre de pays de la Sous Région notamment au TCHAD, au Gabon, au CONGO et en FRANCE. IL s'agissait essentiellement des contestations liées aux nombreuses obstructions d'inscription sur les listes électorales.

Suite aux travaux du Dialogue Politique Inclusif de décembre 2008, le corps électoral centrafricain s'étend aussi et nécessairement aux réfugiés et déplacés, victimes expiatoires des crises en Centrafrique, mais qui jouissent de tous les droits politiques inaliénables. Et à ce propos un arrêt de la Cour Constitutionnelle Centrafricaine N° 006 /09/09 du 29 Septembre 2009 est le pendant juridique et juridictionnelle de cette démarche citoyenne. Au niveau des standards normatifs internationaux il ya par exemple :

- la jurisprudence HCR sur l'affaire des 250000 timorais réfugiés et déplacés en 1999
- la jurisprudence HCR réfugiés et déplacés dans la région sud ouest de la République Islamique d'Iran ...etc.

A DOUALA, plus particulièrement, pour une simple question d'inscription sur la liste électorale consulaire, des manœuvres anti démocratiques orchestrées à dessein, ont abouti à des violences dramatiques et entraînés de pertes humaines, dont certaines constatées plusieurs mois après incarcération.